

Compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2014

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET (jusqu'à 20h40, pouvoir donné pour la suite à M. Mickaël BLACHON), Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Jean Louis DURSAPT, Patrice BOULLLOUD.

Excusé : Christophe JÉRONIMO (pouvoir donné à Patrice BOULLLOUD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h50.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 juillet 2014.

Ce compte rendu est validé à l'unanimité. Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Décision modificative concernant le budget communal

Madame le maire passe la parole à Louis BESSON qui indique que, suite à une insuffisance de versement, une pénalité est due à l'URSSAF pour un montant de 138 € et que cette somme est à imputer au compte 6718 du chapitre 67 consacré aux charges exceptionnelles. Aucune somme n'ayant été prévue au budget pour ce chapitre, il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante : virement de 138 € du compte 61523 du chapitre 011 vers le compte 6718 du chapitre 67.

Après réponse à quelques questions, madame le Maire propose de valider cette décision modificative, ce qui est fait à l'unanimité.

2/ Convention pour l'éveil musical en milieu extrascolaire (année 2014-2015)

Madame le Maire donne lecture de la convention avec le centre musical du Haut-Pilat pour une intervention d'une heure hebdomadaire sur le « temps Peillon » durant toute l'année scolaire. Elle précise que le coût en sera de 1 435 € et que l'intervenant du centre musical ne prendra jamais plus de 15 enfants à la fois à moins qu'il soit épaulé par des intervenants de la commune, par exemple pour le spectacle de fin d'année d'ores et déjà prévu. Certains membres étant surpris de constater qu'il nous est demandé de régler la totalité de la somme dès l'année 2014, Louis BESSON répond que, s'agissant d'une convention avec le centre musical et non du paiement direct d'une personne, cela ne pose aucun problème. Madame le Maire précise que cette convention est du même type que celle que nous passions jusqu'à présent avec le centre musical pour une intervention analogue mais se déroulant durant le temps scolaire et qu'il n'y a pas lieu craindre que des heures d'intervention payées ne soient pas effectuées.

Cette convention est alors approuvée (huit voix pour, deux voix contre).

3/ Conséquences de la démission de Laure JEANNIN

Madame le Maire indique qu'elle a reçu le 15 juillet dernier la démission de Laure JEANNIN pour des raisons d'ordre professionnel et qu'il convient d'en tirer les conséquences en ce qui concerne les diverses instances desquelles elle était membre.

En ce qui concerne la commission d'appel d'offres (trois titulaires et trois suppléants élus sur une seule et même liste), il n'y aucune démarche à effectuer, le premier suppléant devenant automatiquement titulaire. Cette commission est donc maintenant constituée de Jean Louis

DURSAPT, Christophe JÉRONIMO et Patrice BOULLLOUD comme titulaires, Pierre-David MOINE et Marie-Sylvie ADREANI comme suppléants.

Le conseil municipal avait décidé de la création d'une commission « urbanisme et aménagement du village » constituée, en plus du maire, de cinq membres dont Laure JEANNIN qu'il convient donc de remplacer. Madame le Maire fait un appel de candidatures mais sans succès. La commission, toujours potentiellement de cinq membres en plus du maire, sera de fait constituée seulement de quatre personnes outre le maire, à savoir : Christophe JÉRONIMO, Patrice BOULLLOUD, Jean Louis DURSAPT et Mickaël BLACHON. Par ailleurs, Madame le Maire profite de l'occasion pour demander qui voudra bien prendre en charge les questions en lien avec l'urbanisme telles que permis de construire et déclarations préalables de travaux. Aucun des membres de la commission présents ne se proposant, Louis BESSON dit qu'il veut bien s'en occuper. Patrice BOULLLOUD lui fait alors remarquer qu'il trouve contradictoire de s'occuper de ces questions sans être membre de la commission. Louis BESSON lui répond que la commission a pour rôle d'émettre des avis et formuler des propositions en vue d'éclairer le conseil municipal et qu'il s'agit là de remplir des dossiers sur des aspects purement techniques. Madame le Maire explique qu'elle partage en effet cet avis. Patrice BOULLLOUD ne semblant pas convaincu, Jean Louis DURSAPT, membre de la commission, accepte de bien vouloir s'occuper de ces sujets avec l'aide de Christophe JÉRONIMO.

Madame le Maire demande ensuite qui accepte de remplacer Laure JEANNIN en tant que correspondant défense. Pierre-David MOINE accepte d'exercer cette fonction.

Elle demande ensuite qui veut bien remplacer Laure JEANNIN en tant que suppléant de Christophe JÉRONIMO au syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL). Une seule personne est candidate : Patrice BOULLLOUD.

Elle demande enfin qui veut bien remplacer Laure JEANNIN à la commission intercommunale d'accessibilité en tant que suppléant. Là aussi, une seule personne est candidate : Pierre-David MOINE.

Constatant qu'à chaque fois qu'il y a lieu de voter, il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, plutôt que de procéder à un scrutin secret, madame le Maire propose que le vote ait lieu au scrutin public. Le conseil municipal s'étant prononcé à l'unanimité en faveur de ce choix, un vote global a lieu qui décide à l'unanimité des nominations suivantes correspondant aux situations où la décision relève du conseil municipal : Pierre-David MOINE comme correspondant défense et Patrice BOULLLOUD comme suppléant au SIEL.

4a/ Taux d'encadrement des activités périscolaires

Madame le maire fait remarquer que, pour ce qui concerne l'éveil musical, le taux a déjà été décidé du fait de l'acceptation de la convention avec le centre musical du Haut-Pilat, et que, pour ce qui concerne la garderie, il sera décidé lors de l'étude du règlement correspondant.

Pierre-David MOINE explique que pour l'activité théâtrale, les enfants intéressés sont actuellement au nombre de 27, à répartir en deux groupes, l'intervenant pensant pouvoir sans difficultés prendre davantage d'enfants d'un coup, voire la totalité. Il lui paraît cependant souhaitable de limiter la taille de chaque groupe à une vingtaine au maximum. Pour ce qui concerne les interventions de la bibliothèque, qui prendront place les jours où l'activité théâtre n'aura pas lieu, Louis BESSON fait remarquer qu'accueillir une vingtaine d'enfants pourra se faire sans problème. Après discussion, un consensus s'établit pour, dans ces deux cas, fixer le nombre maximum d'enfants à 20 et la décision correspondante est prise à l'unanimité.

4b/ Règlement de la garderie

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement de la garderie dont un exemplaire a été envoyé préalablement aux membres mais pour lequel elle propose quelques modifications.

Elle propose en particulier de ne plus retenir les nombres de 14 et 28 comme effectifs maximaux susceptibles d'être accueillis (14 enfants au maximum par adulte), situation qui a posé des problèmes l'année scolaire précédente. Pierre-David MOINE qui, accompagné de Marie-Sylvie ADREANI, a bien discuté avec les membres du personnel à ce sujet, pense qu'il convient de maintenir ces chiffres tels quels. Les maximums respectifs de 15 et 30 (15 enfants au maximum par adulte) et de 16 et 32 (16 enfants au maximum par adulte) sont proposés, un membre du conseil ayant indiqué que, pour les centres de loisir, un animateur peut encadrer jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans et jusqu'à 18 enfants au-delà. Un vote a lieu et c'est le nombre de seize enfants par adulte correspondant à des effectifs maximaux de 16 et 32 qui est approuvé par neuf voix contre une.

Un débat animé se met ensuite en place concernant les horaires de début et de fin de la garderie, Patrice BOULLLOUD disant qu'il n'est pas favorable aux horaires proposés et que, avant de décider, il convient de faire une enquête sur les souhaits effectifs des parents à cette date de rentrée sans se contenter de celle effectuée avant les vacances dans laquelle les horaires étaient fixés a priori. Pierre-David MOINE, Marie-Sylvie ADREANI et Michèle PEYRON considèrent à l'inverse qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle enquête et que cela revient à remettre en cause le travail de la commission, Louis BESSON faisant remarquer que, en tout état de cause, l'année scolaire est commencée et qu'on ne peut attendre pour décider d'un horaire, quitte à le modifier ensuite en cours d'année. Madame le Maire propose de retenir les horaires prévus par la commission et de réaliser ensuite une enquête pour une éventuelle modification, ce qui est permis par l'article 4 du règlement.

Le règlement de la garderie est alors approuvé par neuf voix contre une.

4c/ Règlement de la cantine

Madame le maire présente alors le règlement de la cantine avec, là aussi, quelques propositions de modifications par rapport au projet envoyé préalablement.

Là aussi, se pose le problème de l'effectif maximum à accueillir, étant entendu qu'il y a à chaque fois deux personnes pour assurer l'encadrement. L'expérience ayant montré que la limitation à 28 du nombre d'enfants accueillis obligeait à en refuser certains, Louis BESSON propose de porter cette limite à 30 pour éviter au maximum ce genre de situation sans trop accroître la charge des personnes assurant la surveillance. Même si Marie-Sylvie ADREANI considère que 28 est déjà beaucoup, plusieurs membres proposent que ce soit la même limite de 32 qui soit adoptée pour la garderie du soir et pour la cantine. Madame le Maire demande un vote : le chiffre de 30 est retenu (six voix pour, quatre voix contre).

Le reste du règlement ne posant pas de problème particulier, le règlement de la cantine est approuvé par six voix pour contre quatre.

4d/ Point sur la rentrée scolaire

Madame le Maire donne la parole à Pierre-David MOINE qui indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Il précise que les vitres avaient été lavées et qu'un nettoyage des postes informatiques avait été effectué la veille. Il indique aussi que de nouveaux matériels d'hygiène pour le lavage des mains ont été mis en place.

Avant de conclure, Pierre-David MOINE tient à souligner le travail effectué par tous les membres du personnel de l'école et à les en remercier.

5/ Passage de 31 heures à 35 heures du poste d'adjoint technique de 2^e classe

Madame le Maire donne la parole à Louis BESSON qui explique que, en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la quotité de 31/35^e actuellement en vigueur pour le poste d'adjoint technique dont le service est consacré à la cantine et à la garderie ainsi qu'au ménage de l'école et de la mairie s'avère insuffisante. Il lui paraît donc nécessaire de transformer ce poste à temps partiel annualisé en un poste à temps complet annualisé à compter du 1^{er} octobre prochain, cela sous réserve de l'avis conforme du comité technique paritaire compétent.

Madame le Maire demande alors au conseil d'approuver, sous cette même réserve, cette transformation, ce qui est fait aussitôt par huit voix pour et deux abstentions.

6/ Droit de réserve de la commune sur le terrain de M. Brun

Madame le Maire explique que, dans le cadre du PLU, la commune a émis un droit de réserve sur des terrains appartenant à M. Brun (situés en face de la maison communale) avec un projet de faire un hangar communal pour la pouzzolane notamment. Les héritiers de M. Brun nous ont informés, dans un courrier reçu le 7 juillet 2014, de leur intention de vendre ce terrain (2248m²).

Madame le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur le maintien de ce droit de réserve. L'envoi d'un courrier maintenant ce droit de réserve aux intéressés est alors approuvé par neuf voix et une abstention.

7/ Informations diverses

Madame le Maire donne aux membres du conseil les informations suivantes.

- Le relevé des index des compteurs d'eau est en cours.
- Une nouvelle association s'est créée : Tarentaise Jeux. L'objectif est de permettre aux personnes intéressées de jouer à des jeux prêtés par des membres ou appartenant à l'association elle-même. Les séances ont lieu le dernier vendredi de chaque mois (sauf en décembre). On peut participer pour une seule séance ou pour une année scolaire complète en réglant évidemment des montants différents. Pierre-David MOINE précise que, lors de la première séance de fin août, il y avait une dizaine de personnes mais que le double environ a déjà payé une cotisation annuelle.
- Le sentier des planètes sera inauguré le 12 septembre prochain. Après un parcours du sentier débutant devant la mairie à 15 heures 30, l'inauguration officielle avec notamment la présentation d'un diaporama aura lieu à 18 heures et sera suivie d'un buffet dînatoire, les personnes intéressées devant se faire connaître en mairie. Si le temps le permet, la soirée se poursuivra par une observation du ciel et un feu d'artifice.
- La mairie a reçu une seule réclamation concernant le terrain de sport ouvert cet été à titre expérimental et il semble que les utilisateurs en aient usé de façon correcte. Pierre-David MOINE fait d'ailleurs remarquer qu'un voisin proche, qui craignait les dérapages, a reconnu devant lui que les choses s'étaient bien passées et que les horaires avaient effectivement été respectés.
- Le nouveau site Internet de la commune est fonctionnel, même si toutes les rubriques ne sont pas encore remplies et nous avons déjà reçu des suggestions de personnes l'ayant regardé. Il faut regretter qu'il ne soit pas plus facile à trouver sur les moteurs de recherche et il va être demandé au gestionnaire du site de faire le nécessaire pour y remédier.

Madame le Maire ayant passé la parole à Mickaël BLACHON, celui-ci indique :

- que le goudronnage prévu route des Palais a été fait et que le résultat est très satisfaisant ;
- que le marquage au sol dans la commune a également été réalisé avec, comme nouveautés, la mise en place d'un marquage médian sur la totalité de la route des Palais (et non plus sur

- une partie seulement) et la création d'une place de stationnement pour handicapés, ce qui a incidemment permis l'élargissement des autres places, trop étroites jusqu'ici ;
- que les chemins ruraux ont été nettoyés et fauchés et que la haie près de l'école qui gênait la visibilité a été arasée (on pourra à l'avenir la laisser reprendre un peu de hauteur sans la laisser dépasser 30 ou 40 centimètres) ;
 - qu'un sapin qui gênait également la visibilité a été coupé ;
 - que, suite à une demande de monsieur Robert DELOLME, une poubelle pour déchets tout-venant a été ajoutée dans son quartier et qu'un rappel sera adressé aux instances concernées pour que les boîtiers électriques tombés à terre soient remis en place correctement ;
 - enfin que quantité de petits travaux ont également été effectués, notant au passage que Pierre VERCASSON a été, comme les deux années précédentes, été remplacé par Rémi DUBOEUF pendant ses congés annuels d'été.

Madame le Maire passe alors la parole à Marie-Sylvie ADREANI qui signale qu'elle a été alertée par un habitant qui se trouve gêné par la puissance de l'éclairage de la façade de l'église, disant qu'une lumière bien trop vive entre chez lui et souhaitant que cette lampe soit supprimée ou que, pour le moins, elle ne soit pas allumée durant la totalité de la nuit. La question sera étudiée, en parallèle notamment avec la possibilité d'éteindre les lampadaires dans toute la commune pendant une partie de la nuit et le remplacement possible des lampes existantes par des lampes à LED.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la séance est alors levée à 21 heures 50.

Affiché le 9 septembre 2014
Le Maire
Évelyne Estellé